

Une aide au permis de conduire en Bourgogne

En 2011, la Région s'engage sur un nouveau programme en faveur des 16-26 ans dont l'objectif est d'aider, en favorisant l'égalité des chances, les jeunes à entrer dans la vie active. Dans un premier temps, elle les aidera à financer leur permis de conduire, outil indispensable à la mobilité et, souvent, à l'accès à l'emploi.



Permis de conduire

La première étape du «Pack Autonomie Jeunesse» votée par les élus régionaux en janvier 2011 porte sur l'aide destinée à financer, pour partie, le permis de conduire des jeunes de moins de 26 ans inscrits dans un parcours professionnel (CAP, baccalauréat professionnel, apprentissage, alternance, demandeur d'emploi en formation continue...). Selon les cas, cette aide pourra être attribuée sous conditions de ressources.

En contrepartie, le candidat s'engage à effectuer 20 heures de bénévolat portant sur des activités d'intérêt général dans une association de son choix.

Les modalités pratiques et les documents à remplir pour obtenir une aide au financement du permis de conduire sont téléchargeables ci-dessous.

Le «Pack Autonomie Jeunesse» proposera, dans un deuxième temps, des mesures pour faciliter l'accès des jeunes bourguignons au logement et à la santé.

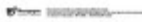
Les documents liés à cet article



Dossier d'inscription - Permis de conduire

Modifié le : **22/03/2011** **11:42**
4 pages (246 Ko) - PDF

[Télécharger](#)



Attestation de bénévolat

Modifié le : **22/03/2011** **11:43**
1 page (43 Ko) - PDF

[Télécharger](#)

[Retour](#)

- Article du 28/01/2011 15:13, modifié le 29/07/2011 11:52 -



[Nous contacter](#) [Plan du site et fils RSS](#)